

## MAIRIE DE LISLE

3 Route Nationale - 41100 LISLE

Tél Fax 02.54.23.41.75

Email : [mairie.lisle@wanadoo.fr](mailto:mairie.lisle@wanadoo.fr)



Située sur le chemin de Saint-Jacques de Compostelle l'église Saint-Jacques de Lisle a été construite en 1146, agrandie au XV<sup>e</sup> siècle puis modifiée vers 1865 par la construction d'un clocher porche.

L'église est ornée de quatre fenêtres primitives ou remaniées à l'époque gothique et surtout son portail latéral roman.

Celle-ci préserve à l'intérieur, une statue en bois de St Jacques du XVI<sup>e</sup> et une du XVIII<sup>e</sup> de Saint Vincent, un bénitier en pierre, un tableau de la crucifixion XVIII<sup>e</sup>, une cloche en bronze de 1655 baptisée St Jacques, quatre statues des évangélistes du XIX<sup>e</sup>, inscrits aux Monuments Historiques,

A Lisle, comme dans tous les villages, quelles que soient les croyances et nos pratiques, nous sommes tous très attachés à notre église, symbole du village.

Les célébrations religieuses, l'ouverture au passage des pèlerins de Pâques à la Toussaint, la fête patronale de la Saint Jacques, les journées du Patrimoine, les expositions temporaires ou concert la rendent toujours vivante.

La toiture et la voute lambrissée sont très dégradées, représentent un danger et menacent de s'effondrer.

La commune a entrepris de restaurer la toiture de la nef et la sacristie, la voute lambrissée et la remise aux normes électriques.

Ce chantier de 102 482 € représente un investissement important pour notre commune, qui s'est déjà investie en 2017 pour la restauration des vitraux du chœur et du cadre en pierre de baie, puis cette année dans des travaux d'assainissement, au pied du coteau.

Elle a souhaité mobiliser la population et faire appel au mécénat populaire en lançant une souscription publique sous l'égide de la Fondation du Patrimoine pour sauver ce témoin de la vie locale du Vendômois.

**Elle compte sur votre soutien et vous en remercie d'avance car chaque don est un signe d'encouragement pour préserver ce patrimoine en péril.**

Déductibles des impôts, ils peuvent être effectués par des particuliers et des entreprises, via un bulletin de don disponible à la mairie ou le site internet à cette adresse directe : [www.fondation-patrimoine.org/60091](http://www.fondation-patrimoine.org/60091)

